



Communiqué de presse

Le 26 juin 2018

Assemblée Générale de l'Afer : le Président de l'Afer engagé pour l'indépendance du modèle associatif

L'Assemblée Générale de l'Afer qui s'est tenue le 26 juin 2018 à Dijon a été marquée par l'adoption de plusieurs résolutions qui permettent de considérables avancées vers les épargnants, notamment les plus modestes et les plus jeunes.

Ces résolutions portent en effet le minimum de l'épargne constituée à 100€, au lieu de 776€, ainsi que la diversification en direction du financement de l'économie (Afer Euro croissance).

L'Assemblée Générale a également approuvé la création de nouveaux produits d'assurance et de retraite assis, le cas échéant, sur le Fonds garanti. Cette résolution s'inscrit dans le contexte de la loi PACTE, qui va encourager les produits d'épargne retraite comme le Ministre Bruno Le Maire l'avait annoncé à l'occasion des Assises de l'Épargne et de la Fiscalité de l'Afer en mai dernier.

Le Président de l'Afer, Gérard Bekerman, a rappelé que l'Afer a été créée selon un modèle associatif unique, qui a révolutionné l'assurance vie en inscrivant son action dans la liberté, la transparence et la maîtrise des coûts au profit de ses adhérents.

Avec ses 735 000 adhérents, l'Afer est aujourd'hui la première association d'épargnants en France représentant une épargne sous gestion de 57 milliards d'euros.

Lors de l'Assemblée Générale, toutes les résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration de l'Afer ont été adoptées à une large majorité.

A propos de l'Afer

L'Afer - Association Française d'Épargne et de Retraite - est l'un des premiers groupements d'épargnants en Europe, avec plus de 735 000 adhérents représentant une épargne de 57 milliards d'euros en valeur boursière. Créée en 1976, l'Afer a révolutionné le marché de l'assurance vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat souscrit auprès d'Aviva France, filiale du 6e assureur mondial, est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performances. Grâce à sa puissance et son poids économique, l'Afer est une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents mais aussi des 15 millions d'épargnants le rend nécessaire.



www.afer.asso.fr suivez-nous sur



Information presse

Maxime Sagot

Mel. maximesagot@gluseurope.com

Tel. 01 40 06 01 03

Mob. 06 98 86 06 76